

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie ; DUMAIL Michel ; PAGNY Gilles ; RASLE-ROCHE Morgan ; BOULANGER Servane ; GRAEBER Sophie ; CADUDAL Véronique ; CHAPPÉ Fanny.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	14
Votants	63
Absents	25

DEL2024-12-307

TARIFICATION DES ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT DE PROJETS JEUNES ET ANIMATIONS

Considérant le projet éducatif de l'agglomération qui fixe la ligne directrice de l'action éducative sur le territoire et à travers celui-ci et plus particulièrement pour les 16-25 ans, il est mentionné comme axes prioritaires :

- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs vies et de leurs loisirs
- Encourager l'autonomie et la responsabilisation
- Développer une culture de l'engagement et de la coopération
- Valoriser les initiatives des jeunes du territoire

Considérant les principaux enjeux qui ont été confirmés à travers la revoyure du Projet de Territoire, dans son ambition 2 « Être redistributif : mettre en partage un service adapté aux habitants » et son engagement 1 « S'associer aux jeunes dans la construction de leur parcours de vie » ;

Considérant que dans cet esprit, le service jeunesse de Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite développer l'envie d'agir pour accompagner les initiatives portées par les jeunes afin de leur permettre d'être une ressource locale ;

Considérant que dans le cadre des projets portés par des groupes de jeunes qui ne sont pas structurés en association, des actions d'autofinancement sont régulièrement mises en place, accompagnées au niveau pédagogique, méthodologique et logistique par les animateurs. Ces actions sont en direction des publics et habitants des différents bassins de vie l'agglomération ;

En dehors de la tarification des animations et activités classiques, programmées par le service jeunesse, il convient de fixer une tarification adaptée aux différentes actions portées par les jeunes sur le territoire.

Le service jeunesse propose la grille et les actions suivantes :

Type de d'action	Produit	Montant
Vente produits et services rendus		
Pâtisseries	Part ou portion	1€
	Gâteau individuel	2€
	Viennoiserie	2€
	Crêpes	2€
	Avec supplément garniture	1€
	6 Crêpes	4€
	12 Crêpes	7€
Snacks	Barbe à Papa	2€
	Popcorn Cornet moyen	2€
	Bonbons Sachet mix petit	2€
Sandwich	Chaud	5€
	Froid	3€
	Avec supplément frites	+ 2€
Boissons – Buvette sans alcool	Café	1€
	Thé	1€
	Sodas	1€
	Jus	1€

Repas à emporter	Pizza garniture simple	10€
	Pizza garniture moyenne	13€
	Pizza garniture complexe	15€
	Plats préparés	10€
	Avec accompagnement	13€
Goodies et Merchandising projet jeunes	Calendrier petit	4€
	Calendrier grand	7€
	Stickers	1€
	Tasse	5€
	Eco Cup	2€
	T-shirt	15€
	Pull	40€
Tombola	Tickets	1€
Meubles de jardin en palette	Banc	30€
	Table	40€
	Commande spéciale	70€
Lavage extérieur de véhicule	Voiture	8€
	Fourgon	10€
	Camion	15€
Maquillage	Visage	1€
Tatouage au henné	Petit	3€
	Grand	5€
Emballage de cadeaux	Petit	1€
	Moyen	3€
	Grand	5€

Les services petite enfance, enfance ou jeunesse proposent également parfois un évènement avec billetterie avec un accès pour les familles, le tout public ou pour des groupes ou structures extérieures à Guingamp Paimpol Agglomération (ex : centre de loisirs associatif ou communal, partenaires extérieurs).

Les tarifs proposés au public sont fixés en fonction du type d'animation ou de spectacle proposés, ainsi que du coût occasionné pour l'organisation.

Type de d'action	Montant	
Evènements avec billetterie payante		
Gala Danse Pôle Guingamp Spectacle de jeunes amateurs	TARIF A : tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, RSA et demandeurs d'emploi)	3€
	TARIF B : tarif normal	5€
Soirée boîte de nuit	Entrée hors services Guingamp	5€

réservé aux mineurs	Paimpol Agglomération	
	Gratuité accompagnateur du groupe de mineurs	
Entrée Jumbo Land – structures gonflables	Entrée Enfant	5€
	Entrée Adulte	3€
Concerts ou spectacles avec frais de programmation artistique en dessous de 2 000 €	TARIF A : tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, RSA et demandeurs d'emploi)	5€
	TARIF B : tarif normal	8€
Concerts ou spectacles avec frais de programmation artistique supérieurs à 2000 €	TARIF A : tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, RSA et demandeurs d'emploi)	8€
	TARIF B : tarif normal	12€
Cinéma Plein Air	Entrée unique	3€

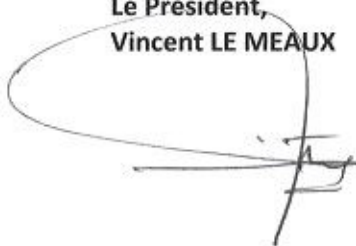
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la grille tarifaire pour les actions d'autofinancement de projets jeunes ;
- Valide la grille tarifaire pour les animations et spectacles organisés par les services petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU

